



Luxembourg, le 11 mars 2010

RÉSOLUTION

La Chambre des Députés,

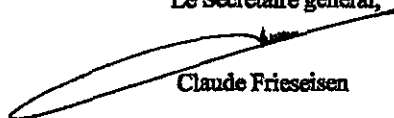
vu le rapport de sa Commission des Comptes,

approuve les comptes de l'exercice 2008 et

prie son Président de transmettre la présente résolution et le rapport de la Commission des Comptes à la Cour des Comptes pour y être enregistrés.

Résolution adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 11 mars 2010

Le Secrétaire général,



Claude Frieseisen

Le Président,



Laurent Mosar